

**CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL  
ET ENVIRONNEMENTAL**

**SESSION ORDINAIRE DE 2011**



**COMPTE RENDU INTÉGRAL**

**Séance du mardi 26 avril 2011**

---

*Les indicateurs du développement durable : présentation par  
M. Philippe Le Clézio*

*Régime de retraites des conseillers : présentation par  
Mme Rose Boutaric et M. Philippe Le Clézio, Questeurs,  
des projections et des problématiques*

---



**SOMMAIRE**

<b>COMMUNICATIONS .....</b>	<b>5</b>
Décès d'un conseiller .....	5
Ordre national de la Légion d'honneur.....	5
Informations .....	6
<b>PRÉSENTATION DES INDICATEURS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE.....</b>	<b>7</b>
<b>REGIME DE RETRAITE DES CONSEILLERS .....</b>	<b>24</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>31</b>
Annexe 1 - Les indicateurs du développement durable.....	33
Annexe 2 - Régime de retraites des conseillers, présentation de la situation, simulations et projections 2012-2025 .....	41



***Présidence de M. Jean-Paul Delevoye***

*La séance est ouverte à quatorze heures trente.*

**M. le Président.** La séance est ouverte.

**COMMUNICATIONS**

***Décès d'un conseiller***

**M. le Président.** Chers collègues, je voudrais saluer la mémoire de Daniel Pétrequin, qui est décédé le 4 avril 2011. Il est né à Montbéliard. Président du Comité interprofessionnel du logement, président du Conseil de surveillance d'Habitat crédit, il a aussi présidé la Fédération nationale des sociétés coopératives de HLM et a été à ce titre nommé au Conseil économique et social le 1<sup>er</sup> janvier 1984, son mandat se terminant le 31 août 1993.

Membre du groupe de la coopération, de la section du cadre de vie, secrétaire du Bureau et vice-président de la commission spéciale du plan en 1993, il a été rapporteur de deux sujets : *Le logement des personnes à faibles ressources*, en 1986 et *Le bilan et les perspectives d'évolution du logement en France* en 1989.

Il était chevalier de l'Ordre national du Mérite et chevalier de l'Ordre national de la Légion d'honneur.

Je vous demande de bien vouloir respecter une minute de silence en sa mémoire.

*(L'assemblée, debout, observe une minute de silence)*

**M. le Président.** Je vous remercie.

***Ordre national de la Légion d'honneur***

**M. le Président.** Je voudrais, en votre nom à tous, présenter nos sincères félicitations à ceux qui ont été distingués dans la promotion de la Légion d'honneur : Raymond Soubie, élevé à la dignité de Grand officier dans l'Ordre national de la Légion d'honneur, Gisèle Ballaloud et Françoise Henry, nommées Chevalier dans l'Ordre national de la Légion d'honneur.

*(Applaudissements)*

### *Informations*

**M. le Président.** Ce matin le Bureau a intégré la volonté de Pierre Martin, président du groupe de l'artisanat, de ne plus siéger à la délégation de l'Outre-mer.

Nous avons confirmé la contribution de la présidente de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité à la saisine gouvernementale *La dépendance des personnes âgées* et nous avons arrêté également le principe acté par Mme Pappalardo, déléguée interministérielle au développement durable, de confirmer les partenariats avec elle concernant le rapport au Parlement sur la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement durable, et, avec M. Martin, le rapport du CESE sur *L'état de la France*.

Nous avons décidé de relancer la commission de concertation sur les indicateurs de développement durable et d'en accepter la présidence en la confiant, si vous en étiez d'accord, à Philippe Le Clézio, et de poursuivre les réflexions sur les indicateurs de développement durable et les travaux de la commission Stiglitz/Sen/Fitoussi.

Nous avons enfin arrêté les règles de présence qui seront applicables à partir du 1<sup>er</sup> avril, de façon à respecter les trimestres. Vous les avez reçues ou allez les recevoir. Elles sont plus souples, de façon à vous permettre, lorsque vous êtes membre de deux sections, de ne pas être pénalisé ou considéré comme absent à une réunion de section si vous présentez une excuse valable. Le caractère dérogatoire sera systématiquement analysé par les Questeurs, mais avec une proportionnalité comprenant une franchise de douze à dix séances. Un tableau vous sera présenté et transmis à vos groupes, de façon que les choses soient claires et justes. Ce système est conçu pour favoriser la présence au cours des travaux de section et en séance plénière.

Nous avons deux sujets à aborder au cours de cette séance plénière :

- les indicateurs du développement durable ;
- les régimes de retraite.

Je vais demander à Philippe Le Clézio de nous présenter les indicateurs du développement durable.

## PRÉSENTATION DES INDICATEURS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

**M. Le Clézio.** Monsieur le président, chers collègues, quelques mots d'explication, pour commencer, sur les raisons qui m'amènent à m'exprimer devant vous sur les indicateurs du développement durable.

Comme vous le savez, le Conseil est chargé de rédiger chaque année un rapport annuel sur l'état de la France. Après discussion, la section de l'économie et des finances a choisi de concentrer une première partie de son avis sur des recommandations qui s'appuieront chaque année sur l'analyse de l'évolution des indicateurs du développement durable. Cette partie a été confiée à André-Jean Guérin, membre du groupe environnement et nature, désigné comme rapporteur. Je ne vais évidemment pas, ici, marcher sur ses plates-bandes. En revanche, il est apparu utile que les nouveaux conseillers en sachent un peu plus sur l'origine de ce tableau de bord d'indicateurs de développement durable, dans l'élaboration duquel le Conseil s'est fortement engagé ces dernières années, et qui, je l'espère, mobilisera à nouveau, sans doute en juin prochain, un certain nombre d'entre vous pour approfondir les travaux déjà menés en commun avec le Commissariat général au développement durable (CGDD) et le Conseil national de l'information statistique (CNIS).

Cette implication résulte de deux avis rendus par le Conseil à la demande du Premier ministre : le premier, adopté à l'unanimité en mai 2009 sur *Les indicateurs du développement durable et l'empreinte écologique*, le second, en janvier 2010, sur *La stratégie nationale de développement durable 2009-2013*. Ce sont deux avis dans lesquels le Conseil s'est essayé à déterminer les conditions d'une meilleure appropriation des enjeux du développement durable par les citoyens, et de leur association à la définition des instruments leur permettant d'apprécier les politiques mises en œuvre dans cette perspective.

Beaucoup d'entre vous se plaisent à le rappeler, il n'est pas si fréquent que les avis du Conseil soient suivis d'effet. Mais il est surtout extrêmement rare que le Conseil soit convié à travailler à la mise en œuvre de ses recommandations. C'est pourtant ce qui s'est produit avec l'initiative prise par le ministre d'État, Jean-Louis Borloo, de créer en septembre 2009 une commission de concertation pour préparer la Conférence nationale des indicateurs du développement durable prévue par la loi Grenelle I, avec pour mission d'établir une proposition de liste d'indicateurs susceptibles de mieux mesurer les progrès accomplis au regard de la stratégie nationale de développement durable.

Je vais revenir plus en détail sur le bilan des travaux déjà réalisés par cette commission, les difficultés rencontrées, les insatisfactions ressenties et sur ce qu'il reste à accomplir alors que ses travaux vont reprendre. Au préalable, je voudrais vous exposer les raisons qui ont conduit le Conseil à préconiser

l'élaboration d'un tableau de bord d'indicateurs à même de rendre compte du progrès véritable ou non de nos sociétés, en expliquant d'une part pourquoi le PIB par habitant ne peut pas être un indicateur de progrès et d'autre part pourquoi des inflexions de nos modes de croissance sont inévitables dans la perspective du développement durable.

Pourquoi le PIB par habitant n'est-il pas un indicateur de progrès ?

Pendant toute la fin du XX<sup>ème</sup> siècle, l'indicateur qu'est le PIB, ou plus exactement le PIB par habitant, n'a cessé de gagner en importance pour devenir la Référence, avec un R majuscule, des débats sur le progrès, au point d'occulter tous les autres sauf peut-être le taux de chômage. Encore que : même aujourd'hui, on évoque la sortie de crise au regard du PIB alors que le chômage reste à un niveau très élevé un peu partout dans les pays industrialisés.

Insidieusement, sans que ce ne soit jamais vraiment affirmé, l'idée s'est installée que le PIB par habitant rendait compte du progrès de nos sociétés et donc de l'amélioration du bien-être de tous. Ce qu'il n'a jamais été censé faire. L'objet premier du PIB est en effet de mesurer la seule production marchande. Les premiers travaux en ce sens sont menés aux États-Unis, pour estimer le recul de l'activité globale pendant la dépression succédant à la crise de 1929. C'est le même type de préoccupation qui va conduire à la mise en place des premiers systèmes de comptabilité nationale au Royaume-Uni en 1941, puis, après la guerre, en France, pour mesurer les progrès de la reconstruction. Notons que celui que l'on considère comme le père de la comptabilité nationale, Claude Gruson, énonçait lui-même dès les années 1950 que le PIB et la croissance étaient impropres à rendre compte de l'amélioration du bien-être.

Le plus étonnant, c'est qu'au lieu de s'en tenir là et de chercher à quantifier le bien-être par d'autres moyens, on va plutôt tenter d'améliorer la mesure de la production en étendant la notion aux autres secteurs institutionnels, les administrations par exemple. Et comme on ne sait pas définir la production de l'école ou de l'hôpital, on va l'estimer par son coût, la production d'un instituteur ou d'une infirmière étant ainsi jugée égale à ce qu'ils coûtent. On intègre aussi une partie de la production des ménages, celle de leur jardin.

Les travaux menés au niveau international vont alors déboucher sur une harmonisation des définitions, même si certaines nuances existent encore entre les systèmes européen et américain. Les comparaisons des PIB par tête que cette harmonisation permet vont alors alimenter les débats à l'envie, avec désignation des bons et mauvais élèves indépendamment de ce que recouvre la croissance en termes de bien-être.

Pendant de nombreuses années, malgré l'avertissement de Claude Gruson, PIB par habitant et bien-être vont être assimilés sans que cela ne pose trop de problèmes. Dans nos pays européens qui sortent de la guerre avec le double souci de la reconstruction et de l'établissement d'une cohésion sociale forte, comme en France où le programme du Conseil national de la résistance donne naissance entre autres à la Sécurité sociale, la croissance est suffisamment élevée



pour que tout le monde ou presque en bénéficie au travers de nombreuses conquêtes sociales.

Les chocs pétroliers des années 1970 et une mondialisation qui n'a cessé de s'affirmer depuis vont aboutir à des remises en cause radicales de ce modèle en Europe : d'une part la croissance se ralentit et le chômage augmente, exerçant une pression à la baisse sur les revenus du travail ; d'autre part ces difficultés offrent l'opportunité aux thèses les plus libérales de se développer avec pour effet, au nom de la compétitivité, de remettre en cause les systèmes de protection sociale construits dans la période récente, avec des conséquences extrêmement dures pour les ménages si on pense aux années 1980 au Royaume-Uni, mais également plus près de nous, en Allemagne au milieu des années 2000.

Que constate-t-on ? Même à un rythme ralenti, le PIB par habitant augmente sans cesse. Cela étant, tout le monde n'en profite plus, les écarts de revenus s'accroissent et une minorité de ménages se partage une fraction de plus en plus grande de la richesse produite tandis qu'une partie croissante de la population voit son pouvoir d'achat se réduire et la pauvreté gagner, y compris chez des ménages qui ont un travail, les « travailleurs pauvres ».

En cela réside la première limite majeure du PIB qui, en tant qu'indicateur, ne dit rien de sa répartition. Les exemples abondent dans le monde à l'appui de ce raisonnement : la croissance annuelle de 10 % de la Chine depuis dix ans laisse ainsi de côté près d'un milliard de personnes. Plus près de chez nous, le doublement du PIB de l'Algérie en moins de dix ans n'empêche pas des centaines de milliers de personnes de vivre dans un profond dénuement ; et que dire de la plupart des pays d'Afrique ?

La seconde limite est née de la prise de conscience, trop progressive encore aujourd'hui, des atteintes causées à l'environnement par nos modes de développement. Le PIB comptabilise comme une production courante la valeur des ressources naturelles mises sur le marché, mais il ne tient pas compte des atteintes à l'environnement comme l'épuisement des ressources ou la dégradation des actifs naturels, parce qu'aucun agent n'en supporte les coûts. En revanche, toutes les activités visant à remédier à ces atteintes ou à leurs conséquences négatives - en matière de santé, de confort - viennent grossir le PIB dès lors qu'elles emploient des facteurs marchands. On retrouve là, d'une certaine manière, le même paradoxe que celui qui veut que les catastrophes naturelles ou les accidents de la route augmentent le PIB par les réparations qu'ils induisent, y compris les soins médicaux !

Ces deux limites mettent en évidence le fait que le PIB par habitant ne peut constituer un indicateur de bien-être. Ainsi, l'augmentation du temps consacré aux déplacements domicile-travail va se traduire par une hausse de la croissance due à celles de la consommation de carburant et de la production automobile, alors que la dégradation de la qualité de l'air et les heures passées dans les embouteillages, sans même parler des accidents de la route, auront des répercussions sur la santé des personnes. Plus fondamentalement, la mesure du

PIB ignore totalement la production domestique ou bénévole hormis celle des jardins : tout ce que les individus produisent eux-mêmes et leur famille en est exclu, alors que cela représenterait entre 30 % et 40 % du PIB classique selon certains économistes. D'une façon générale, chaque fois qu'une activité passe du non marchand au marchand, le PIB augmente, sans qu'il y ait a priori d'amélioration du bien-être ; inversement, comme le soulignait la boutade un peu machiste, mais parfaitement exacte du point de vue de la comptabilité nationale, d'Alfred Sauvy : « épousez votre femme de ménage et vous ferez baisser le PIB » !

Cette critique du PIB par habitant comme indicateur du bien-être et du progrès, en définitive relativement ancienne, s'est d'autant plus affirmée qu'en parallèle la notion même de progrès était discutée. Là encore, ce n'est pas tout à fait nouveau : on se souvient notamment des thèses du club de Rome formulées en 1970 dans l'ouvrage collectif « *Halte à la croissance* ».

Mais c'est le rapport Brundtland, du nom de la présidente de la commission mondiale sur l'environnement et le développement, mise en place par les Nations Unies, qui va marquer le début d'une nouvelle ère en formulant le concept de développement durable. À savoir : un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Tout est dit dans cette phrase. « Répondre aux besoins » : il ne s'agit plus seulement de croître et d'accumuler toujours plus de richesses, mais de se poser enfin la question fondamentale : croître pourquoi et pour qui ? En d'autres termes, il faut mettre l'économie au service de l'Homme, ce qui pose la question de la répartition de cette croissance au niveau de chaque nation comme de l'ensemble de l'humanité, et cela doit se faire sans compromettre la capacité des générations futures de répondre à leurs besoins. Se pose dès lors la question d'une croissance soutenable, en y intégrant la notion de limites en matière de prélèvements opérés sur la nature et la préoccupation du renouvellement des ressources.

Comme on l'a vu, le PIB ne donne aucune information sur ces problématiques, d'où l'émergence d'une demande de plus en plus forte d'élaborer de nouveaux indicateurs à même de renseigner sur les évolutions de nos sociétés au regard des impératifs qu'implique l'avènement d'un mode de développement durable. Avec des impératifs d'ordre environnemental, au premier rang desquels figurent la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>, la qualité de l'eau et la préservation de la biodiversité ; mais aussi des impératifs d'ordre social qui vont bien au-delà de la lutte contre la pauvreté et de la satisfaction des besoins essentiels, je veux notamment parler de la lutte contre les inégalités. Je voudrais insister sur ce point alors que le développement durable est encore trop souvent synonyme d'environnement.

Parvenir à un mode de développement durable implique nécessairement la définition d'un nouveau modèle de société nous incitant, en particulier, à modifier nos logiques de production, nos modes de consommation et l'éthique de

nos comportements. Cela implique aussi des bouleversements majeurs, des ruptures, qui ne seront acceptés que si elles sont anticipées et que si toutes les transitions nécessaires vers un nouveau mode de développement sont appréhendées ensemble.

Par ailleurs, les politiques économiques doivent être adaptées pour favoriser l'émergence de nouvelles filières d'activités dans l'ensemble des secteurs, en particulier dans l'industrie, l'agriculture ou le commerce. Préparer l'avenir d'activités productives compétitives en s'inscrivant dans le développement durable suppose d'engager des efforts intenses dans les domaines de l'innovation, de la recherche, et en amont de l'enseignement supérieur. Mais on perçoit bien en même temps la mutation de grande ampleur qui va devoir s'opérer entre les métiers actuels dont beaucoup vont disparaître et les nouveaux métiers liés à ces nouvelles activités. Il s'agit là d'un enjeu central qui prend d'autant plus d'importance dans une période de crise marquée par la mise au chômage de millions de salariés en Europe. Il est donc indispensable d'anticiper les effets de ces mutations en privilégiant deux axes : la formation initiale et tout au long de la vie professionnelle, et la sécurisation des parcours professionnels. Et il faudra en outre assumer collectivement les conséquences sociales de ces mutations structurelles.

Cette période de mutation oblige à intégrer clairement dans les politiques publiques le coût social de leurs objectifs tant en termes d'investissements que de répartition des efforts consentis par les ménages. C'est la clef de l'acceptation sociale de cette métamorphose et, au-delà, de la mobilisation des citoyens en sa faveur.

Permettez-moi d'évoquer rapidement quelques exemples : la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> passe sans doute par des solutions technologiques et l'amélioration de l'offre de transports en commun, mais il ne s'agit que d'une partie de la solution ; il faudra aussi réduire les distances à parcourir en accroissant considérablement l'offre de logements sociaux à proximité des centres-villes et en rapprochant les lieux de travail des lieux d'habitation. Tant pour l'État que pour les collectivités territoriales, il s'agit d'investissements énormes que devront financer les contribuables, et donc principalement les ménages, ce qui renvoie à la question générale maintes fois posée par le Conseil d'une plus juste répartition de la prise en charge des dépenses publiques.

Cette même question se pose s'agissant de l'utilisation des signaux-prix dans le domaine de l'énergie, comme l'a montré le débat autour de la contribution énergie-climat. Il est indispensable que des systèmes de compensation rendent de telles taxes socialement équitables pour les plus modestes et pour tous ceux qui font face à l'absence de choix ou de moyens réels pour en diminuer le poids. Il faut enfin aider les ménages aux plus bas revenus à faire face aux dépenses qu'implique pour eux la mise en œuvre d'objectifs environnementaux comme, par exemple, l'amélioration de leur habitat sur un

plan énergétique et qui représentent une charge proportionnellement plus importante pour les moins favorisés que pour les plus aisés.

Il s'agit au total d'enjeux considérables, d'ordre économique, social et environnemental, les fameux trois piliers du développement durable, qui supposent l'élaboration et la mise en œuvre de nombreuses politiques coordonnées, politiques qui devront être évaluées, éventuellement infléchies, voire réorientées.

J'en viens à ce qui constitue le cœur de l'avis dont j'ai été le rapporteur, qui aurait dû porter sur la seule empreinte écologique selon les vœux du Premier ministre, mais que la commission *ad hoc* constituée sur le sujet a choisi de consacrer plus globalement à la question des indicateurs du développement durable.

Dans une société démocratique, c'est bien aux citoyens qu'il doit revenir en dernier ressort d'évaluer l'efficacité des politiques mises en place en faveur du développement durable et d'opérer des choix en la matière, ce qui conduit à résoudre une question centrale : quels sont les repères dont ils doivent disposer pour jouer pleinement leur rôle ?

Nous avons commencé par trancher une première question : puisque le PIB ne renseigne pas sur la problématique du développement durable, pourrait-on élaborer un autre indicateur unique à même de le faire ? Beaucoup de chercheurs et d'institutions ont travaillé dans ce sens depuis de nombreuses années en produisant deux types d'indicateurs. D'une part, des indicateurs agrégés construits à partir de la somme de valeurs sur la base d'une unité de mesure commune. C'est le cas du PIB, de l'empreinte écologique ou de l'épargne nette ajustée de la Banque mondiale, qui a eu un temps les faveurs de la commission Stiglitz avant qu'elle rejoigne le Conseil dans sa critique. D'autre part, des indicateurs composites qui résultent d'une moyenne pondérée d'indicateurs élémentaires. C'est le cas de l'indicateur de développement humain, l'IDH de l'ONU, mais aussi de bien d'autres indicateurs comme l'indice de santé sociale, l'ISS, qui mêle une dizaine d'indicateurs.

Tous ces travaux doivent être encouragés, mais nous les avons écartés à ce stade pour plusieurs raisons, la plupart d'ordre méthodologique. S'agissant des premiers, comment fixer un prix au social, à la biodiversité, aux déchets nucléaires ? S'agissant des seconds, comment s'accorder sur une pondération des indicateurs de base qui fasse consensus ? Par dessus tout, ce qui nous a conduits à les écarter, c'est qu'aucun de ces indicateurs ne peut prétendre envoyer toujours le bon signal aux acteurs concernés et à la population. De tels indicateurs, tout comme le PIB, peuvent en effet s'améliorer d'année en année tout en masquant de véritables catastrophes sociales, des atteintes irréversibles à l'environnement, voire même les phénomènes économiques qui nous ont menés à la crise que nous connaissons actuellement.

À cette approche, malgré la demande implicite du gouvernement, nous avons préféré une logique de tableau de bord constitué d'une quinzaine d'indicateurs économiques, sociaux et environnementaux, considérant que si l'on s'en donne les moyens, les citoyens sont parfaitement en mesure d'assimiler et de comprendre l'évolution de cet ensemble de données pour ensuite peser sur les choix des gouvernements.

Tout d'abord, il faut améliorer la connaissance statistique des volets environnemental et surtout social du développement durable, en particulier la robustesse, la fréquence de mise à jour et l'actualité des indicateurs. Comment en effet apprécier avec justesse les politiques conduites si nous n'avons connaissance de leurs conséquences sociales que deux, trois ou plus de cinq ans après ? Aujourd'hui, nous connaissons à peu près le taux de croissance du PIB au premier trimestre, mais pas encore l'évolution du taux de pauvreté ou la distribution des revenus en 2009. Si, de plus, nous voulons sortir du piège des moyennes, mieux appréhender les inégalités et les questions relatives à la qualité de la vie, il faut multiplier les enquêtes auprès des ménages et des individus. Évidemment cela a un coût, mais c'est le prix à payer pour orienter le débat public sur des sujets qui préoccupent les citoyens au premier chef.

Le deuxième défi consiste à faire participer les citoyens à l'élaboration de ces indicateurs. On ne peut pas durablement voir se creuser le fossé qui sépare certaines données fournies par la statistique officielle et la perception qu'en ont les ménages, par exemple en France sur la question centrale du pouvoir d'achat. Pour combler ce fossé, il faut se donner les moyens d'une réelle coopération entre les citoyens et les statisticiens, une coopération par le biais de la société civile organisée, en l'occurrence, en France, les Conseils économiques, sociaux et environnementaux, national et régionaux, mais aussi par une confrontation plus directe avec les citoyens. Nous avons ainsi recommandé de constituer des panels de personnes tirées au sort qui recevraient une courte formation, et de leur soumettre ce tableau de bord d'une quinzaine d'indicateurs économiques, sociaux et environnementaux pour vérifier qu'ils sont en phase avec leurs attentes.

Enfin, le troisième défi - et pas le moindre - vise à ce que ce tableau de bord fasse l'objet d'une présentation simple et pédagogique permettant d'en assurer la diffusion la plus large possible pour finir par constituer, en particulier dans les médias, une référence commune des débats sur le progrès de nos sociétés.

En fin de compte, ces trois défis s'adressent d'abord aux pouvoirs publics en ce qu'ils supposent de dégager des moyens budgétaires et humains pour les relever. La connaissance statistique constitue en effet un investissement essentiel de nos sociétés pour progresser vers une démocratie pleinement exercée par les citoyens.

Je l'ai dit en introduction, le ministre de l'Écologie nous a fait l'honneur de suivre à un détail près nos recommandations en créant une commission de concertation en vue d'élaborer ce tableau de bord. Placée sous l'égide du Commissariat général du développement durable, du Conseil national de l'information statistique et du Conseil économique, social et environnemental, cette commission réunit les cinq parties prenantes du Grenelle de l'environnement : les syndicats, les entreprises, les collectivités territoriales, les ONG environnementales et l'État, mais aussi, par l'intermédiaire du CNIS et du CESE, des représentants de nombreuses autres sensibilités.

J'ai dit « à un détail près », mais il est de taille. En liant les travaux de cette commission sur la définition des indicateurs à la stratégie nationale de développement durable, le ministre imposait deux contraintes. La première, de temps, puisque la loi Grenelle 1 précisait que les indicateurs de la SNDD devaient être adoptés avant fin 2009 ; la seconde, quant à elle, tenait au cadre imposé par la stratégie nationale de développement durable du fait de son calage sur la stratégie européenne. Les indicateurs retenus devaient en effet rendre compte des résultats des politiques mises en place au regard de chacun des neuf défis de cette stratégie, qui reste très marquée par les préoccupations environnementales. De plus, pour maintenir la possibilité de comparaisons européennes, nous avons dû conserver la plupart des anciens indicateurs tout en sachant que le choix de certains d'entre eux est discutable, comme par exemple celui relatif à l'aide au développement alors que l'on sait très bien qu'une partie de cette aide est purement et simplement détournée de son objet.

Pour ajouter à la confusion, la stratégie était elle-même en cours de révision. La précédente SNDD s'achevait en 2008 et la nouvelle devait couvrir la période 2009-2013, mais du fait du Grenelle de l'environnement, son élaboration avait pris un an de retard et le ministre a imposé des délais très raccourcis pour que la SNDD soit adoptée en février 2010. Elle le sera finalement en juillet 2010, avec les indicateurs.

Je me suis donc trouvé pendant quelques mois dans une situation un peu schizophrénique, puisque j'étais le rapporteur d'un avis très critique du CESE sur la future stratégie adoptée en janvier 2010, qui considérait qu'il ne s'agissait pas vraiment d'une stratégie et que le texte présenté ne traitait pas de l'ensemble des défis économiques et sociaux que représente la métamorphose à venir de notre société. Je précise que cet avis demandait entre autres que la SNDD soit pilotée au niveau du Premier ministre, qu'elle soit débattue et votée par le Parlement, et surtout, qu'elle ait un pouvoir encadrant des politiques des pouvoirs publics à l'image du Plan d'après-guerre. Parallèlement, j'étais aussi le président de cette commission chargée d'élaborer une liste d'indicateurs d'une SNDD largement perfectible, au moins s'agissant du champ qu'elle recouvre, sans même parler de son statut...

Avec quelques grincements de dents parfaitement légitimes de plusieurs de ses membres, la commission a néanmoins décidé de relever le défi avec, malgré toutes les contraintes dont je viens de faire état, des résultats appréciables.

Les indicateurs-phares de la stratégie nationale - ceux de la stratégie européenne en fait - étaient au nombre de onze. Ils seront désormais une quinzaine, avec des ajouts essentiels, même si je dois convenir qu'ils se situent parfois un peu en marge des défis actuels de la SNDD. Je pense en particulier au taux de participation des femmes aux instances de gouvernance. Il y a aussi des évolutions importantes quant à la nature de ces indicateurs : on trouve ainsi désormais des données absolues ou par habitant, alors qu'elles n'étaient jusqu'ici renseignées que par rapport au PIB.

Surtout, nous avons pu obtenir du ministère que ces indicateurs relatifs aux défis de la SNDD soient désormais accompagnés d'indicateurs de contexte. Pourquoi ? Tout simplement parce que telle que se présente aujourd'hui la SNDD sur laquelle est calée son architecture, certains indicateurs à même de rendre compte du progrès et du bien-être, indicateurs pourtant essentiels, ne peuvent être reliés à un de leurs neuf défis. Et pourtant, comme on l'a vu, les dimensions sociale et économique ne peuvent être dissociées de la dimension environnementale dans le concept global du développement durable. Il était ainsi essentiel pour le CESE que la future révision de la stratégie européenne soit l'occasion d'appréhender vraiment ensemble ces trois dimensions.

Je vous propose de regarder ces quelques diapositives pour illustrer les progrès qu'ont permis d'engendrer la commission de concertation et la conférence nationale des indicateurs du développement durable.

*(M. Le Clézio commente un diaporama, reproduit en annexe 1)*

La première diapositive présente des indicateurs de contexte. Je crois que la liste se passe de commentaire, si ce n'est qu'il était tout de même un peu incongru de ne pas trouver des indicateurs aussi essentiels parmi ceux de la SNDD. On ne les trouve d'ailleurs toujours pas dans la stratégie européenne. Vous constaterez ainsi qu'on a ajouté le taux de chômage, le taux de sous-emploi, la distribution des revenus - sur laquelle je reviendrai - et le taux de fécondité.

Un mot sur un des graphiques qui rend compte de leur évolution. La courbe du bas représente ce que l'on appelle l'écart interdécile, c'est-à-dire le rapport entre la limite inférieure du décile des 10 % des revenus les plus élevés sur la limite supérieure du décile des 10 % des revenus les plus faibles. Il est égal à environ 3,5 et c'est ce chiffre qui est invoqué quand on parle d'écarts de revenus, notamment dans les médias. Nous avons été quelques-uns à insister pour que figure aussi la courbe du dessus, qui donne l'évolution du rapport entre la moyenne des 10 % des revenus les plus élevés et la moyenne des 10 % des revenus les plus faibles. Le rapport devient beaucoup plus élevé, presque 8, et correspond mieux, je pense, à la réalité.

Deuxième observation : la rupture de série en 2005, qui correspond à la prise en compte des revenus du patrimoine à partir de cette date. Elle se voit à peine sur la courbe du bas, alors qu'elle provoque un accroissement d'un point sur la courbe du haut, ce qui n'a rien de très étonnant quand on sait que la moitié du patrimoine est détenu par 10 % des ménages.

Défi 1. Vous constaterez qu'on fournit désormais des chiffres en tonnes, et en tonnes par habitant.

Défi 2. Ajout des sorties précoces du système scolaire. Le PIB par habitant était classé dans la société de la connaissance dans l'ancienne nomenclature et on l'a fait figurer dans les indicateurs de contexte.

Défi 3. Ajout de la part des femmes dans les instances de gouvernance.

Défi 4. La nouveauté est essentiellement dans l'empreinte carbone qui met en évidence sur le graphique la part due aux importations et aux exportations. C'est important de connaître la part de CO<sub>2</sub> qu'on importe et que l'on consomme.

Défi 5. Rien de nouveau.

Défi 6. Ajout des taux d'artificialisation des sols à l'indice d'abondance des oiseaux communs. On ne dispose pas vraiment d'autres indicateurs en la matière. Peut-être l'avis sur la biodiversité, rapporté par Marc Blanc, nous fournira-t'il d'autres pistes.

Défi 7. Là non plus, rien de nouveau.

Défi 8. Ajout de la part des jeunes hors emploi et hors formation, avec un graphique par sexe.

Défi 9. L'aide publique au développement, faute de mieux.

L'ensemble de ces travaux a été ensuite présenté à la conférence nationale des indicateurs du développement durable prévue par la loi Grenelle I en janvier 2010. Cette conférence a réuni ici même, au Palais Iéna, et dans cet hémicycle, près de 500 personnes qui ont pu débattre toute une journée de la question et permis de préciser la demande de la société civile en la matière, pour déboucher sur ce petit livret des repères des indicateurs du développement durable, que vous avez eu dans vos casiers il y a deux ou trois mois.

Au total, cette concertation a été riche d'enseignements sur trois plans. Le premier est fondamental. Ce n'était pas facile pour les statisticiens de concéder qu'ils ne détiennent pas tout le savoir en la matière, et ce n'est pas facile non plus pour les représentants de la société civile de sortir de leur rôle critique ou de conseil en mettant la main à la pâte. Après les premiers travaux de cette commission, des progrès notables ont été accomplis pour rapprocher les points de vue des uns et des autres. D'ores et déjà une chose est certaine : ce ne sont plus seulement des statisticiens ou des experts, même si leur apport est évidemment indispensable, qui auront défini cette liste, mais des statisticiens et des représentants de la société civile. Je n'oserais pas affirmer que c'est une



première, mais je peux attester en revanche de l'intérêt que ces travaux ont suscité tant dans les régions françaises que dans plusieurs pays étrangers.

Le second enseignement est que cette concertation a permis de trouver un meilleur équilibre entre indicateurs économiques, sociaux et environnementaux. S'agissant de l'emploi, c'est désormais au travers de quatre indicateurs phares que la question est abordée en lieu et place du seul taux d'emploi des seniors, avec l'ajout du taux de chômage et de sous-emploi, les sorties précoces du système scolaire et de la part des jeunes hors emploi et hors formation.

Le troisième et dernier enseignement est que la demande émanant de la commission de concertation de la conférence sur les indicateurs de développement durable n'a pas toujours pu être satisfaite. La première raison est que, pour demeurer lisible et compréhensible par le plus grand nombre, un tableau de bord ne doit pas comporter trop d'indicateurs. Par ailleurs, il est nécessaire que ceux-ci soient suffisamment robustes, avec une fréquence de mise à jour au moins annuelle. Des arbitrages ont donc été opérés qui ont conduit à classer certains indicateurs dans une seconde catégorie, dans laquelle on trouve, pour rester dans le domaine du travail, des indicateurs sur les maladies professionnelles et les accidents du travail. Ces deux indicateurs évidemment sont très importants, mais nous avons dû convenir qu'ils sont entachés d'un fort biais statistique. Beaucoup d'accidents du travail ne sont en effet pas déclarés comme tels, tandis que l'établissement d'un lien entre une maladie et l'activité professionnelle met souvent de trop nombreuses années avant d'être établi.

La seconde raison est tout simplement que dans certains cas, les indicateurs n'existent pas ou font l'objet d'une actualisation insuffisante. Ainsi, toujours dans le domaine de l'emploi et du travail, n'a-t-il pas été possible de satisfaire la demande concernant les risques industriels, la qualité du travail, la formation continue ou la part des salariés handicapés dans le total des salariés.

Dans ces quatre cas, il s'agit d'ailleurs d'abord de s'accorder sur une définition commune. On en mesure toute la difficulté s'agissant de la qualité du travail.

Progresser dans l'élaboration de cette liste d'indicateurs de deuxième niveau est justement l'objet des travaux futurs de la commission de concertation. La Commissaire générale au développement durable, qui se trouve être également la Déléguée interministérielle au développement durable, Mme Pappalardo, vient de faire part à notre Président de son souhait que le Conseil économique, social et environnemental continue d'animer la concertation entre statisticiens et citoyens. C'est à la fois un honneur et une lourde responsabilité vis-à-vis des membres de la commission. J'ai évoqué des grincements de dents tout à l'heure. Ils étaient dus à la vitesse avec laquelle nous avons dû mener cette concertation, mais aussi au fait que les arbitrages ont été rendus sans retour vers la commission. Il faudra, Monsieur le Président, que nous soyons attentifs aux conditions de débat et d'élaboration.

La commission devrait donc se réunir d'ici l'été, puis au quatrième trimestre pour débattre de nouveaux indicateurs qui seront soumis à l'appréciation d'une nouvelle conférence nationale en 2012, en lien avec la prochaine révision de la stratégie nationale de développement durable programmée en 2013.

Se présentent donc plusieurs occasions de rendre encore plus pertinent le choix des indicateurs, mais aussi d'insister pour obtenir des pouvoirs publics une meilleure diffusion de ce tableau de bord. Le Conseil avait préconisé qu'il soit mis à disposition dans les lieux publics et tout particulièrement dans les établissements scolaires. Pour l'heure, notre recommandation est restée lettre morte.

Au terme de cet exposé, je voudrais vous avoir convaincu de deux choses.

La première est qu'affronter les défis environnementaux des prochaines décennies est essentiel. Il est vrai que des réponses que nous y apporterons dépend la survie de la planète. Mais la survie est avant tout un réflexe. Elle ne constitue pas une ambition, qui s'exprime d'abord par l'attention que nous accordons au traitement des questions qui touchent aux valeurs qui fondent le vivre ensemble : la cohésion sociale, la lutte contre les exclusions et les inégalités, le développement culturel, l'engagement associatif, la participation à la vie publique et politique. Cette ambition au service de laquelle se situe l'économie exige pour s'épanouir et perdurer que la contrainte environnementale soit maîtrisée. Mais c'est bien elle qui est au cœur du développement durable et qui exige de lier indissolublement ces fameux trois piliers pour qu'ils n'en forment plus qu'un seul.

La seconde est que l'appropriation par les citoyens de la question des indicateurs constitue un enjeu démocratique majeur. En l'occurrence, il ne s'agit pas de multiplier à l'envi la publication de chiffres plus ou moins fiables sur tout et n'importe quoi. Il s'agit au contraire de choisir avec eux un socle restreint d'indicateurs qui fasse consensus et sur lequel se concentrent les débats relatifs au développement durable dans toutes ses dimensions économique, sociale et environnementale, leur permettant d'appréhender les enjeux, d'opérer les choix, d'évaluer les politiques menées, de peser quand c'est nécessaire pour les réorienter. Je ne doute pas qu'en poursuivant cette confrontation avec les statisticiens et l'administration, nous pouvons être plus qu'un partenaire convenu pour nous révéler l'aiguillon permettant d'améliorer encore ce socle d'indicateurs.

Cette co-construction d'un tableau de bord d'un développement durable est pour notre assemblée un défi qui requiert l'implication de chacun de nos groupes. J'espère aussi vous en avoir convaincu et je vous remercie.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** Merci, monsieur le rapporteur. Quelqu'un souhaite-t'il poser quelques questions à M. Le Clézio ?

**M. Guérin**, groupe environnement et nature. Merci, monsieur le président, d'avoir inscrit à l'ordre du jour cette intervention de Philippe Le Clézio qui, en quelque sorte, lance un pont entre les travaux de l'ancien Conseil et ceux du nouveau. C'est particulièrement sensible pour le projet d'avis dont est chargée la section de l'économie et des finances, présidée par M. Martin, puisqu'il lui échoit la responsabilité du seul rapport obligatoire pour le CESE sur l'état de la France.

Cela dit, le Bureau et le CESE, on le sait, ont décidé de publier des avis plus succincts, plus synthétiques, plus lisibles et plus compréhensibles. Par conséquent, le travail réalisé au cours des années passées, et qui vient d'être rappelé par Philippe Le Clézio, constituera pour notre section un fond indispensable au travail que nous nous apprêtons à réaliser.

La question importante de la méthode de participation a été évoquée. Philippe Le Clézio relève qu'il manquait, dans la stratégie nationale de développement durable et parmi les indicateurs initialement proposés, plusieurs indicateurs pour éclairer davantage les questions sociale et économique, sans lesquelles le pilier environnemental ne pourrait trouver pleinement sa place au sein du développement durable. Ceux qui ont été ajoutés, à l'initiative notamment du CESE, permettent d'équilibrer l'ensemble de ces dimensions.

Pour être complet, il faudrait rappeler qu'au niveau européen, la Stratégie européenne de développement durable faisait explicitement référence à la Stratégie de Lisbonne qui, elle, intégrait bien les dimensions de chômage et d'économie, puisque c'était le coeur de son objectif. Elle est aujourd'hui remplacée par la stratégie Europe 2020, dont on doit s'interroger sur la façon dont s'articulera cette dernière avec une éventuelle nouvelle stratégie européenne de développement durable.

Il sera enfin important que notre Conseil veille à apporter sa contribution à cette dimension. La méthode de concertation et d'implication structurée de la société civile, dans le cadre du travail de la commission, a été rappelée. On peut imaginer en tirer enseignement. Quand certains lancent l'idée de débat, par exemple dans le domaine de l'énergie, on voit bien que la question de l'organisation et de la méthode est essentielle.

**M. Bougrain Dubourg**, groupe environnement et nature. Je m'associe à l'hommage rendu à la qualité de l'exposé. Vous avez évoqué en introduction, au point 2, la nécessité de faire participer les citoyens aux indicateurs. Cette participation s'inscrit-elle dans le cadre du CESE ou dans celui du Comité national du développement durable et du Grenelle de l'environnement (CNDDGE) ? Avez-vous d'autres pistes à proposer et si oui, lesquelles ?

**M. Jouzel**, groupe des personnalités qualifiées. Je me suis impliqué dans le Grenelle de l'environnement et je suis heureux de voir des propositions du Grenelle 1 aboutir. Il s'agit d'un très beau défi pour le CESE. Il faut aller dans cette direction et en faire un fer de lance de la visibilité du CESE dans les années qui viennent.

**M. Durand**, groupe de la CGT. J'ai été frappé dans l'exposé de Philippe Le Clézio par l'indication selon laquelle les travaux de la commission et de la conférence nationale avaient conduit à enrichir l'ensemble des indicateurs de développement durable, en particulier dans le domaine de l'emploi. C'est à la fois frappant et significatif, car nous avons un vrai problème de consommation des ressources naturelles. La solution passe certainement par des percées technologiques qui, elles-mêmes, exigeront davantage d'emplois plus qualifiés.

Philippe Le Clézio a indiqué que le développement des travaux en matière de mesure, y compris de la qualité de l'emploi, se heurte à des limites. La commission envisage-t-elle de poursuivre les investigations dans ce domaine afin de les dépasser ?

En France, il existe une tradition de dialogue entre l'administration statistique et les utilisateurs de différentes instances, comme le Conseil national de l'information statistique. Il me semble significatif que la conférence nationale ait été organisée conjointement par le CNIS et par le CESE. Un certain nombre des questions que je viens de poser concerne l'emploi et le rapport Stiglitz sur la mesure des inégalités : elles ont fait l'objet de travaux du CNIS, et peuvent peut-être être des éléments utiles pour alimenter la réflexion sur les indicateurs de développement durable.

**M. Obadia**, groupe des personnalités qualifiées. Vous avez indiqué que les travaux de la conférence nationale ont dû prendre en compte les objectifs européens tout en soulignant, à juste titre, les limites de cette démarche. Comment la réflexion peut-elle être portée au plan européen pour y modifier également les indicateurs ? S'il est possible de faire des avancées dans notre pays, elles seront rapidement limitées par le fait qu'elles ne sont pas relayées au niveau de l'Union...

**M. Genty**, groupe environnement et nature. Si l'on veut une participation citoyenne, il est important d'expliquer avec pédagogie le système d'indicateurs. Or, j'ai mal compris les liens de causalité qui existent entre les différents indicateurs. Intégrez-vous des liens de causalité entre les indicateurs portant sur les systèmes pression/État/réponse, qui constituent déjà de gros progrès en termes de compréhension des différentes interactions entre le social, l'économique et l'environnemental ?

**M. le Président**. Le rapporteur va répondre aux premières questions et nous les reprendrons ensuite.

**M. Le Clézio**, rapporteur. Toutes les interventions n'appellent pas toujours de réponse. La première a porté sur la participation des citoyens, sujet qui nous tenait à cœur dans l'avis sur les indicateurs et l'empreinte écologique. Cela paraît farfelu de dire que l'on va réunir vingt citoyens pour leur expliquer ce qu'est un indicateur. On va plutôt leur présenter le travail de la commission et leur demander si cela leur paraît correspondre aux grands enjeux. Au Medem, Mouvement des entreprises du monde, certains étaient intéressés et d'autres étaient un peu ironiques. Cela n'a pas été au-delà parce que les seconds étaient

plus nombreux que les premiers. Il ne faut pas se nourrir d'illusion : on n'obtiendra pas au niveau national, dans l'immédiat, ce type d'expérimentation avec les citoyens. J'ai cependant grand espoir de pouvoir le faire avec un Conseil régional et un Conseil économique, social et environnemental régional (CESER).

La mise en œuvre serait certainement plus facile sans lui donner ce caractère national, et je pense qu'il faut le faire. J'ai tout entendu là-dessus, certains disant « *Vous ne pensez quand même pas donner à des citoyens la possibilité de s'exprimer sur le sujet !* ». Il y a quelque temps, on leur donnait le droit de vie et de mort sur les gens, on doit donc bien pouvoir leur donner droit de vie et de mort sur les indicateurs. Cela me semble moins fondamental, même si ça l'est. C'est très important, en tout cas. Lors de mes visites dans plusieurs CESER, visites que je compte poursuivre, j'ai soumis cette idée.

La question de Denis Durand, fort pertinente, touche aux limites du rôle du Conseil. Nous ne possédons pas la connaissance statistique. J'ai dit précédemment qu'il ne fallait pas que les indicateurs soient déterminés par des experts et des statisticiens mais, en même temps, nous sommes incapables, nous-mêmes, d'élaborer des indicateurs. Par ailleurs, il a bien fait de rappeler le rôle du CNIS. Depuis un an, il faut le rappeler, il est chargé de travailler sur les indicateurs du développement durable, c'est-à-dire sur les demandes non satisfaites lors de la conférence. Le CNIS a en la matière un rôle déterminant à jouer.

Le Conseil et la commission de concertation, finalement, sont chargés de faire le tri entre les diverses propositions de façon à préserver la cohérence d'un tableau qui ne peut contenir cinq cents indicateurs.

La question des interactions entre économie, social et environnement, mérite d'être abordée dans la commission. Les délais dont nous avons disposé pour élaborer ce tableau de bord et livrer des indicateurs, ne nous ont malheureusement pas permis de le faire. Si je mets de côté la première réunion de présentation, nous n'avons disposé pour travailler que de deux réunions de deux heures, qui se sont déroulées à 17 heures. Comme je le disais, Monsieur le Président, il faut être attentif aux conditions de débat et d'élaboration des travaux du Conseil. Si nous n'avons pas plus de temps pour travailler, nous n'approfondirons pas ces sujets qui sont pourtant très importants.

Sur la question du niveau européen, on en revient à notre rôle de Conseil. Concernant les deux avis sur les indicateurs et la stratégie nationale de développement durable, on demandait aux pouvoirs publics d'intervenir dans le sens que l'on préconisait au plan européen. Si on avance sur un tableau de bord d'indicateurs en France, mais sans relais au niveau européen, au bout d'un moment, ce niveau deviendra le plus important dans la mesure où tous les autres pays feront pression. Cependant, je peux quand même vous dire que l'OCDE et la DG Stat, au plan européen, s'intéressent à ce qui se fait en France. Tout n'est donc pas perdu d'avance, mais il faudra que le ministère soit très pugnace. On le lui rappellera en commission.

**M. le Président.** Merci Monsieur le rapporteur.

**M. Joyeux,** groupe de l'unaf. Concernant les familles, vous avez parlé très justement du taux de fécondité. C'est un élément positif. Parmi les éléments de souffrance, il faudrait aussi évoquer, sans les discriminer, les familles monoparentales, de plus en plus nombreuses dans notre pays.

S'agissant de la citoyenneté, vous ne prenez pas en compte le taux d'abstention aux élections, élément pourtant important qui montre l'intérêt ou non des citoyens à l'égard de l'évolution de la société.

**M. Shilansky,** groupe des entreprises. Merci pour cet exposé tout à fait intéressant. Il y a toutefois deux aspects qui me gênent. Le premier concerne le mélange entre l'énoncé des indicateurs et une certaine forme d'idéologie, consistant à mettre en place les indicateurs que l'on souhaite pour mesurer ce que l'on projette sur la structure sociale.

Le second aspect porte sur la hiérarchisation des indicateurs. Vous avez balayé d'un revers de la main le PIB : je ne crois pas que ce soit juste ! Si demain le PIB de notre pays passe à - 2 % ou à - 3 %, les autres deviendront largement secondaires. Il me semble donc que la hiérarchisation est essentielle dans cette approche et, à mon sens, la prééminence du PIB est fondamentale et indispensable à reconnaître. Il suffit de prendre l'exemple de la Chine, dont le PIB est à 9 %, alors que le nôtre est à 2 % ou 1,5 %...

En deux phrases on a dit énormément de choses.

**Mme Ricard,** groupe des personnalités qualifiées. J'aimerais savoir quelle place ces indicateurs font au monde maritime, qui reçoit les rejets urbains, les rejets industriels, les rejets agricoles, et ressent fortement l'impact du changement climatique.

**Mme Tissot-Colle,** groupe des entreprises. Je salue également l'intérêt de cette présentation. Le groupe des entreprises a proposé, dans le cadre de la section environnement, d'élargir la réflexion aux indicateurs que les entreprises peuvent présenter concernant les progrès qu'elles font en matière de développement durable. Nous avons entendu parler de nombreux indicateurs sociaux, voire sociétaux.

Il serait très intéressant, dans le contexte des grandes entreprises cotées et de la mondialisation, et pour que les comportements vertueux se développent et soient reconnus, que des indicateurs internationaux boursiers et financiers puissent être développés, intégrant les notions de développement durable.

Nous avons déjà proposé ce thème de réflexion. Peut-être aurons-nous, dans notre mandature, l'occasion d'y travailler.

**M. le Président.** Je dois dire, Madame, que j'avais commencé à travailler avec M. Philippe Séguin afin qu'au niveau des collectivités territoriales, nous puissions disposer d'indicateurs sur la gestion des actifs. Nous savons bien qu'en matière de développement durable, il n'y a pas de quantification des actions des collectivités territoriales sur l'amélioration de leurs actifs. Je pense, par exemple,

aux réseaux d'assainissement, qu'ils soient entretenus ou pas, et qui n'apparaissent nulle part dans l'aspect bilanciel. C'est peut-être l'un des sujets sur lesquels nous pourrions aussi réfléchir.

**M. Le Clézio.** Concernant la prise en compte du développement durable par les entreprises, il existe des indicateurs de second niveau, sur lesquels on va travailler. Je vais sans doute surprendre M. Shilansky et d'autres groupes, mais nous avons beaucoup rééquilibré les indicateurs du développement durable, qui faisaient une trop grande place à l'environnement, avec des indicateurs sociaux.

Ce qui pêche désormais, ce sont sans doute les indicateurs économiques.

Il est vrai qu'il serait intéressant d'avoir deux ou trois indicateurs économiques supplémentaires.

Sur la hiérarchie des indicateurs, je ne voudrais pas qu'il y ait entre nous de malentendu. J'ai critiqué le PIB par habitant en tant qu'indicateur de bien-être, mais on a besoin de cet indicateur. Personne ne le nie. Vous parlez de hiérarchie : le PIB par habitant est un indicateur du deuxième défi. On l'a remonté dans la hiérarchie, puisqu'il fait désormais partie des indicateurs de contexte, comme le taux de chômage. Que l'on privilégie le PIB, c'est votre point de vue, et il peut y en avoir d'autres. Si la température de la terre s'est réchauffée de cinq degrés en 2050, cet indicateur sera peut-être prééminent, bien plus que le PIB.

Il ne me semble pas qu'il y ait absolue nécessité de hiérarchiser tous les indicateurs. Certains d'entre eux sont des indicateurs phares, essentiels : le PIB, le taux de chômage, le taux de fécondité en font partie, comme le taux d'émissions de CO<sub>2</sub>. Dans mon esprit, ce sont vingt indicateurs d'égale importance.

Quand on dit qu'il en faut vingt dans un tableau de bord plus une cinquantaine d'autres, cela ne signifie pas que tous les autres ne valent rien, qu'il ne faut pas s'en occuper. L'augmentation du nombre de familles monoparentales est bien évidemment un indicateur à suivre. Fallait-il l'inscrire ou pas dans les vingt ? C'est la commission qui a choisi d'y inscrire plutôt le taux de fécondité, et je me souviens qu'il y a eu de nombreux débats sur ces questions.

Le taux d'abstention a également été largement débattu. Nous l'avons écarté à ce stade pour des raisons de comparabilité. Quelles élections choisir ? Le climat, l'environnement, le moment où l'on fait l'élection ne pèsent-ils pas sur l'indicateur ? Si tous ces éléments pèsent, ce qui est vraisemblable, on commettra des erreurs d'appréciation : le taux d'abstention augmente-t-il ou diminue-t-il parce que les candidats ne plaisent pas, parce qu'il faisait beau, etc. ? Ce n'est pas aussi simple qu'on pourrait le penser.

La place de la mer est un vrai problème. Nous avons un indicateur de stratégie nationale de développement, parmi les onze, qui était le taux de prélèvement sur les stocks critiques. Quand on élabore un indicateur international, cela ne pose pas de problème, mais la mer n'appartient à personne.

Je ne suis pas compétent sur cet indicateur en particulier, qui est ressorti du travail de la commission de concertation. D'autres indicateurs que j'aurais voulu voir y figurer n'y sont pas.

**M. Bougrain Dubourg**, groupe environnement et nature. La situation est singulière. L'État doit, par principe, être exemplaire. Quand on parle des indicateurs biodiversité, et vous avez fait référence au programme « stocks », on constate que l'État est aujourd'hui bien incapable de nous donner l'état des lieux.

En clair, nous connaissons parfaitement notre patrimoine culturel, de la vieille ruine à la Joconde, mais l'on est incapable de dire aux citoyens quel est le patrimoine naturel. Bien sûr, il y a le Conservatoire du littoral, l'Office national des forêts et quelques organismes. Malgré tout, l'ensemble de ce patrimoine n'est pas connu aujourd'hui. Il m'apparaît évident qu'il faudrait déterminer un point zéro et voir si l'État se comporte bien dans la gestion du patrimoine naturel qui nous appartient.

**M. le Président**. Je veux remercier Philippe Le Clézio pour la qualité de son travail et souligner l'importance qu'il y a à se rapprocher des CESER ou même des conseils régionaux. J'ai vu, dans certains d'entre eux, des recherches sur des indicateurs extrêmement intéressantes sur le plan économique et social. C'est l'évolution des indicateurs qui est importante. Je soutiens totalement la thèse selon laquelle il vaut mieux moins d'indicateurs, mais qui permettent de faire des comparaisons à l'échelon européen et régional.

Au niveau du CESE, nous allons être attentifs à cette collaboration avec Mme la déléguée interministérielle au développement durable, aux conditions de travail et à la publication. Il ne sert en effet à rien d'avoir des indicateurs qui ne servent qu'aux décideurs s'ils ne sont pas facteurs de responsabilisation des citoyens pour mesurer l'évolution de la société.

Je vous remercie une fois encore pour la qualité de votre travail, pour sa pertinence. Dans notre rapport annuel sur l'état de la France, ces indicateurs auront un rôle très important à jouer.

*(Applaudissements)*

## REGIME DE RETRAITE DES CONSEILLERS

**M. le Président**. Dans un souci de transparence, nous avons abordé avec les Questeurs le problème de la caisse des retraites. Nous souhaitons vous présenter leurs travaux pour vous exposer très clairement la situation de notre système de retraite, les impasses financières annoncées et les pistes explorées qui ont été présentées ce matin aux membres du Bureau et aux présidents de groupe, à qui les documents seront adressés directement.

Il n'y aura pas de débat, sauf sur des précisions que vous voudriez voir apporter pour bien comprendre les tableaux qui vont vous être présentés.



Voici le calendrier dans lequel je souhaiterais que nous rentrions : après la présentation de ce matin au Bureau et aux présidents de groupe et l'exposé cet après-midi dans l'hémicycle pour vous responsabiliser, le Bureau aurait vocation à décider à la fin du mois de mai. Nous vous présenterons ensuite les décisions qui seront arrêtées. Il vous appartient de déterminer, avec vos présidents de groupe, la meilleure façon de faire valoir vos analyses, vos propositions, sachant que les Questeurs ont travaillé avec un actuaire.

Ce qui est important, ce sont les principes qui doivent guider nos décisions, principe d'équité, de vertu, de répartition des efforts entre les conseillers, le Conseil et le budget de l'État.

Je voudrais vous sensibiliser sur un point technique. Dans la gestion des dépenses, il y a plusieurs titres, dont le titre II du budget du CESE. Dans ce titre II, figurent les rémunérations du personnel et le paiement des retraites. Si nous n'y prenons pas garde, il peut y avoir un conflit d'intérêts que je ne souhaite pas. C'est la raison pour laquelle nous avons demandé aux Questeurs de bien vouloir cloisonner de façon étanche la problématique des retraites.

Nous avons souhaité aborder cette question avec détermination, courage et vérité. Nous pourrions très bien, le problème se posant en 2016, laisser le soin à nos successeurs de le régler. Nous avons refusé cette option, partant du principe que, dans la situation dans laquelle nous sommes, chacun doit assumer ses responsabilités dans la plus grande transparence mais aussi dans la plus grande recherche d'équité.

Je voudrais remercier, M. Dumas, notre trésorier, les deux Questeurs, l'actuaire, qui ont fait un travail considérable, et vos services, Monsieur Dors, car aujourd'hui, les tableaux qui vont vous être présentés sont très clairs (cf. annexe 2). Toutefois, n'hésitez pas à poser des questions pour bien comprendre, afin qu'à l'issue de cette réunion, tout soit limpide.

**Mme Boutaric**, Questeur. Chers collègues, avant d'aborder la présentation des pistes susceptibles de nous guider pour obtenir une pérennité de la caisse de retraite, je souhaiterais rappeler que le régime a été instauré par la loi du 10 juillet 1957. La caisse a été créée à partir du modèle de celle de l'Assemblée nationale, et elle a connu depuis sa création une forte croissance du nombre d'ayants droit. En effet, de 47 membres en 1958, elle atteint 400 ayants droit en 1980, puis 872 en 2010 pour un nombre fixe de cotisants. Cette augmentation du nombre d'ayants droit pose dès le début des années 1970 des problèmes de financement, et des mesures ont déjà été prises en 2004 et 2009 pour y remédier. Les dernières mesures décidées visaient à abolir la possibilité de faire valoir les droits à pension avant 60 ans, moyennant une décote.

Le taux de la pension de réversion a également été modifié, et il est passé de 66 à 50 %, pour se mettre en conformité avec la fonction publique.

Sur ces 872 ayants droit, 626 perçoivent des pensions en droits directs, 234 des pensions de réversion et 12 des pensions versées aux orphelins.

Pour le premier mandat, un conseiller cotise à hauteur de 15,7 %. Pour le second mandat, la cotisation est de 7,85 %. Le Conseil verse un montant de cotisations patronales au double de la part salariale, et l'État une subvention d'équilibre qui s'élève à 3,4 millions d'euros en 2011. Cotiser un an donne droit à 2,06 % d'annuités, jusqu'à 2,11 % selon la génération, contre 1,82 % à 1,88 % pour la fonction publique. Je rappelle que le rendement est lié à la durée de cotisation, qui a varié de 37 à 42 annuités. Pour un mandat avec double cotisation, un conseiller a droit à 799 euros bruts mensuels. Rappelons que le minimum vieillesse s'élève à 742,27 euros. Ce droit est ouvert dès l'âge de 60 ans, même si la pension principale n'est pas liquidée. Les conseillères mères de famille peuvent anticiper la liquidation de leur pension d'un an par enfant et bénéficient d'une annuité complémentaire par enfant. Chaque orphelin a droit, jusqu'à l'âge de vingt et un ans, à une pension égale à 10 % de la pension que percevait l'ancien membre décédé, soit le père, soit la mère.

**M. le Président.** Ce versement peut se cumuler avec la pension de réversion.

**Mme Boutaric.**- S'agissant des recettes de la caisse, elles se décomposent comme suit : les cotisations salariales représentent 1,5 million d'euros, la double cotisation patronale représente 3 millions, et la participation du Budget pour trouver un équilibre s'élève à 3,4 millions. On arrive à 7,9 millions d'euros pour une dépense de 11,7 millions, soit un déséquilibre de 3,8 millions. L'écart entre les ressources disponibles et les dépenses n'a fait que croître, obligeant chaque année la caisse à prélever sur le fonds de réserve pour équilibrer ses comptes.

S'agissant du fonds de réserve, alors que le nombre d'années de couverture des dépenses était de 3,8 en 1990, il ne devrait plus être que d'un peu plus d'une année au 31 décembre 2010, soit 12,5 millions d'euros. Sur ce fonds de réserve, on devrait prélever 4 millions cette année et les années suivantes, ce qui signifie que, dès 2015, nous rencontrons des difficultés de financement.

Face au déséquilibre croissant du régime, la question de son financement est posée. Un certain nombre de mesures ont été étudiées et chiffrées avec l'aide du cabinet Adding. Les scénarios retenus s'appuient sur les 872 pensionnés actuels, les 97 anciens membres qui n'ont pas encore fait liquider leur pension pour la période 2011 à 2015, et les 233 membres actuels. Comme nous avons souhaité examiner les projections jusqu'en 2025, elles s'appuient sur un renouvellement de 50 % pour la période de 2015 à 2020, et de 2020 à 2025, en respectant un équilibre hommes/femmes et en comptant deux enfants par famille.

Si nous ne prenons aucune mesure, avec des montants de pensions à financer comprises entre 11 et 13,8 M€ et en retenant le principe de maintien du pouvoir d'achat à hauteur de 2 % par an, dès 2015 une partie ne sera plus du tout financée, le déséquilibre passant de 1,410 M€ en 2015 à 4 M€ dès 2016, soit un tiers du montant annuel des pensions à verser.

Le premier scénario correspond à un alignement sur la fonction publique. Il propose un passage progressif de l'âge de départ à la retraite de 60 à 62 ans et une réduction de la valeur d'une annuité cotisée en termes de taux de pension de 1,88 à 1,82, selon la génération, contre 2,11 à 2,06 aujourd'hui. Rappelons que le taux de 2,11 concerne ceux qui sont nés avant 1949 et le taux de 2,06 ceux nés en 1952 et après. Ce scénario prévoit également une augmentation de la cotisation salariale, et donc de la cotisation employeur qui passerait de 7,85 à 8,39 dès 2012, puis de 8,39 à 10,55 entre 2012 et 2020. En adoptant ce scénario, on constate que le déficit est reporté en 2016, et qu'il varie entre 2 et 2,3 M€ en 2025. Il permet d'économiser 4,5 M€ de prestations, tandis qu'on perçoit 5 M€ de cotisations salariales supplémentaires incluant la cotisation double complétée par l'augmentation de 10 M€ de cotisations employeur, soit au total un gain net de 1,2 M€ en 2025.

**M. le Président.** L'augmentation de la subvention de 1,5 M€ versée par l'État est déjà actée en 2013, donc l'hypothèse sur laquelle les Questeurs se sont appuyés est le maintien de cette dotation d'État.

**Mme Boutaric.** Effectivement, nous avons un engagement sur 2013 et il faudra revoir le Budget pour essayer de défendre le maintien de cette participation.

Le scénario « 1bis » reprend la totalité des mesures préconisées dans le scénario 1 et y ajoute une révision des avantages familiaux en plafonnant la majoration pour enfant de 10 % pour 3 enfants et plus, aussi bien versée à la mère qu'au père sous réserve qu'ils aient élevé les enfants, et en supprimant la majoration d'une annuité par enfant pour les mères et l'anticipation de l'âge de liquidation d'un an par enfant, toujours pour les mères.

Dans ce cas, on constate que le déficit est aussi reporté en 2016, mais qu'il varie entre 2,1 M€ en 2017 et 1,83 M€ en 2025. En 2016, le montant non financé s'élèverait à 421 000 €. Ce scénario permet donc un gain de 1,68 M€ en 2025.

Le scénario « 1 ter » cumule les prévisions des scénarios 1 et 1bis, complétés par l'instauration d'une contribution de sauvegarde de la caisse égale à 1 % des pensions, prélevé sur les pensions existantes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012. C'est-à-dire que les actifs font un effort, mais les retraités en font également un de 1 % sur les pensions déjà liquidées. Pour les trois mesures familiales modifiées ou supprimées, le coût va de 16 000 € par an à 276 000 €, avec une moyenne de 177 000 €.

En résumé, si rien n'est fait les difficultés s'aggraveront encore dès 2013. Le scénario 1 permet un gain net de 1,2 M€, le scénario 1bis, de 1,7 M€ et le scénario 1 ter, de 1,8 M€. Ces gains ont été calculés avec la contribution de sauvegarde de 1 % seulement sur le troisième scénario. Bien évidemment, si l'on décidait d'augmenter, de doubler ou de tripler cette contribution, le gain serait proportionnel.

**M. le Président.** Le 1 % correspond à peu près à 120 000 € de gain, 3 %, à 360 000 €. La moyenne des retraites versées étant de l'ordre de 1 000 €, 1 % correspond donc à 10 € par mois.

**Mme Boutaric.** Nous avons examiné toutes les pistes, sans écarter celle tendant à la suppression de la cotisation double. Pour le premier mandat, cela revient à diviser par deux la pension du conseiller après son premier mandat.

Les pistes qui restent encore à étudier et à chiffrer sont celles qui consistent à ne liquider la pension de l'ancien membre qu'à partir du moment où sa pension principale aurait été liquidée.

Nous nous tenons, M. Le Clezio et moi, à votre disposition pour répondre aux questions éventuelles. Je vous remercie.

*(Applaudissements).*

**M. le Président.** On peut en effet applaudir Mme Boutaric et toute l'équipe. D'une part, parce que notre système ne peut pas rester en l'état. D'autre part, parce que les pistes qui vous sont proposées peuvent permettre de parcourir la moitié du chemin. Il s'agira ensuite, bien sûr, d'aller voir le Budget, les efforts fournis devant permettre une contractualisation. « *Aide-toi, le ciel t'aidera* », dit le proverbe. Je pense qu'on peut arriver, du moins je l'espère, à trouver un accord avec le budget de l'État, pour qu'il apporte sa contribution à un effort porté de façon très importante par le Conseil. J'ajoute qu'à chaque fois que Mme Boutaric nous a parlé de la contribution des conseillers, il ne faut pas oublier qu'est intégrée une contribution budgétaire du Conseil au titre de la cotisation patronale à hauteur de 1 M€, démarche qui viendra impacter la marge budgétaire de notre assemblée.

Les documents seront adressés à vos présidents de groupes et aux membres du Bureau. Les Questeurs sont à votre disposition pour vous expliquer concrètement les conséquences des différentes pistes. Ils ne vous interdisent d'ailleurs pas d'apporter éventuellement des contributions. C'est ainsi que, ce matin, lors de la réunion du Bureau, Bernard Capdeville a demandé si l'on pouvait appliquer le principe de la double cotisation avec une pension ordinaire dès l'année 2012. Nous sommes donc attentifs à vos propositions.

**Mme de Kerviler,** groupe des personnalités qualifiées. Je veux remercier les Questeurs pour leur travail. Avec le maximum proposé, on arrive à 1,8 M€ sur 4,4 M€. On est donc loin de l'équilibre ! Pourra-t-on nous présenter un scénario à l'équilibre, pour prendre la mesure de l'effort qu'il représente ? Ce faisant, on pourra arbitrer. Pourquoi aucun des scénarios présentés aujourd'hui ne permet-il d'atteindre l'équilibre dans les années à venir, situation pour le moins curieuse ?

Cela dit, il me semble impensable de ne pas faire d'effort dans le contexte actuel. Pour autant, si l'on explique ce que l'on fait, il y aura dans la presse un étalage du régime des anciens conseillers, avec tout le battage médiatique qu'on

imagine. Il faut donc prendre des décisions courageuses, mais peut-être pas en faire une publicité excessive.

**M. Le Clézio**, Questeur. Le Bureau a la même préoccupation, raison pour laquelle on n'a pas chiffré de scénarios à l'équilibre.

On a demandé au Bureau qu'il nous donne son avis sur les quatre principales mesures que l'on a proposées : l'alignement sur la Fonction publique, le plafonnement des majorations enfants, la cotisation sur l'ensemble des retraites de 1 % ou plus - rien qu'en faisant varier le 1 %, on peut parvenir à l'équilibre - et l'alignement de la date de liquidation sur les dates de liquidation de la retraite principale. On a procédé aux calculs sur un coin de table, et fait apparaître qu'un tiers de l'hémicycle partant à 65 ans au lieu de 62 ans rapporterait, selon le nombre de mandats effectués, entre 750 000 € et 1,1 € par an. On dispose donc de marges de manœuvre.

Dans le mandat qu'on avait au départ, il s'agissait d'essayer de résorber d'abord plus d'un tiers du déficit, et ensuite d'aller discuter avec le Budget. Après la première discussion, on pourra voir s'il convient d'aller plus loin ou pas, d'autant qu'une part des recettes de la valorisation du Palais devraient aussi servir à la caisse de retraite. On a d'ores et déjà réalisé la moitié du chemin. Une fois que le Bureau se sera exprimé, on avisera, d'ici le 24 mai, si on doit poursuivre le travail, ou voir le Budget, pour connaître sa réaction.

**M. le Président**. Grâce aux Questeurs, un travail qui pouvait paraître hors de portée à la première lecture du bilan apparaît aujourd'hui envisageable.

Les principes affichés sont des principes que nous avons souhaités les plus équitables possibles, comme l'alignement sur la Fonction publique. L'un des critères retenus est de ne pas baisser le niveau des retraites. Après tout, nous aurions pu mettre en avant une vision comptable en baissant les retraites de 10 %. Tel n'est cependant pas du tout l'objectif, celui-ci étant une répartition équitable des efforts. À partir du moment où on assure 50 % de l'effort, on peut demander une contractualisation avec l'État qui verra son engagement stabilisé eu égard à la pérennité du système. Aujourd'hui, l'État ne sait pas quel est le poids de son passif, alors que le Conseil sait à peu près que le système explosera dans deux ans.

Y a-t-il d'autres demandes d'explications ?

**M. Martin**, Monsieur le Président, je suis un peu surpris par l'héritage qu'on vous a légué. J'avoue ne pas très bien comprendre qu'on en soit arrivé là au fil des ans. N'importe quelle entreprise aurait pris, à l'époque, des mesures idoines et adéquates. Je suis convaincu que chacun d'entre nous vivra la solidarité que vous souhaitez. Nos grands anciens, qui ont laissé filer tout cela, n'auraient-ils eux aussi été mis à contribution.

**M. le Président**. Monsieur Martin, d'une part, il est évident que plus on tarde à prendre les décisions, plus elles sont difficiles. D'autre part, nous avons pris le pari de ne faire le procès de personne parce que ceci n'apporterait aucun

élément à la solution. Dans cet esprit, aucune solution rétroactive ne peut être envisagée. En revanche, la mise en place d'un prélèvement, tel que proposé par les Questeurs, va dans le sens de la solidarité que vous évoquez.

Quoiqu'il en soit, je veux à nouveau saluer le travail réalisé.

*(Applaudissements)*

Nous souhaitons que ce soit le bureau du 24 mai prochain qui prenne les décisions que l'on vous communiquera.

Prochaine séance, le mardi 24 mai à 14 h 30 avec la présentation par M. Hochard du projet d'avis relatif à *la future PAC après 2013*.

Je lève la séance et vous souhaite une bonne fin d'après midi.

*La séance est levée à 16 heures 10.*

## **ANNEXES**





## Les indicateurs du développement durable

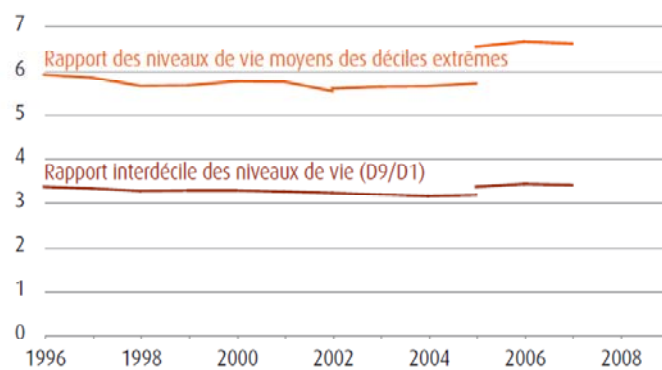
1. Pourquoi le PIB/hab n'est pas un indicateur de progrès
2. Croissance et développement durable
3. Indicateur global ou tableau de bord
4. Les travaux de la commission de concertation
5. Les suites

### Indicateurs de contexte

AVANT	APRES
➤ AUCUN	➤ Taux de chômage et taux de sous-emploi
	➤ PIB/hab et Revenu national net réel par habitant
	➤ Distribution des revenus (rapport des niveaux de vie moyen des déciles extrêmes)
	➤ Taux de fécondité

## Exemple

Distribution des niveaux de vie : rapport des déciles extrêmes et rapport interdécile



### DEFI 1

#### Consommation et production durable

##### AVANT

- Productivité des ressources (PIB/consommation intérieure de matières premières)

##### APRES

- Productivité des ressources (PIB/consommation intérieure de matières premières)
- Matières consommées (tonnes)
- Matières consommées par habitant (t/hab)

## DEFI 2

### Société de la connaissance

#### AVANT

- Recherche et développement (en % PIB)
  - totale
- PIB/Hab

#### APRES

- Sorties précoces du système scolaire (% des 18-24 ans hors formation et sans aucun diplôme)
- Recherche et développement (en % PIB)
  - entreprises
  - totale

## DEFI 3

### Gouvernance

#### AVANT

- AUCUN

#### APRES

- Participation des femmes aux instances de gouvernance

## DEFI 4

### Changement climatique

#### AVANT

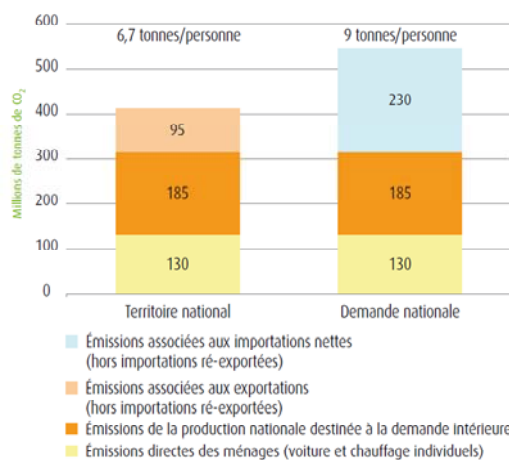
- Emissions agrégées des six gaz à effet de serre (tonnes équiv. CO<sub>2</sub>)
- Part des énergies renouvelables dans la consommation intérieure brute d'énergie

#### APRES

- Emissions agrégées des six gaz à effet de serre (tonnes équiv. CO<sub>2</sub>)
- Empreinte carbone (tonnes/hab) (tenant compte des importations)
- Part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie primaire

## Exemple

Empreinte carbone de la demande finale nationale en 2005



## DEFI 5

### Transports et mobilité durable

#### AVANT

- Consommation d'énergie des transports (en parallèle du PIB)

#### APRES

- Consommation d'énergie des transports (en parallèle du PIB)

## DEFI 6

### Biodiversité et ressources naturelles

#### AVANT

- Indice d'abondance des populations d'oiseaux communs

#### APRES

- Indice d'abondance des populations d'oiseaux communs
- Artificialisation des sols (milliers ha)

## DEFI 7

### Santé publique, prévention, gestion du risque

#### AVANT

- Espérance de vie en bonne santé (Hommes/Femmes)

#### APRES

- Espérance de vie en bonne santé (Hommes/Femmes)

## DEFI 8

### Démographie, immigration, inclusion sociale

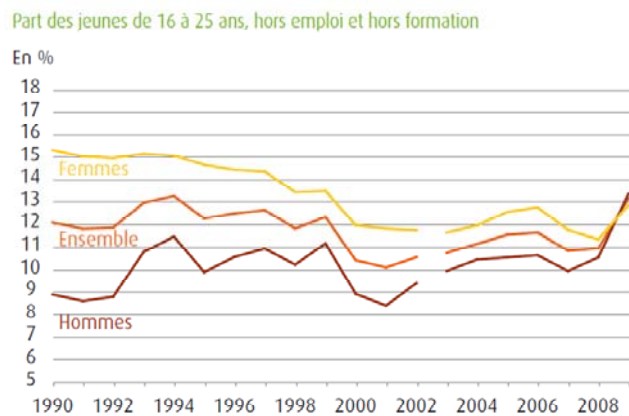
#### AVANT

- Taux de pauvreté monétaire
- Taux d'emploi des seniors

#### APRES

- Taux de pauvreté monétaire
- Taux d'emploi des seniors
- Part des jeunes hors emploi et hors formation

## Exemple



### DEFI 9

#### Aide publique au développement

##### AVANT

➤ Aide publique au développement

##### APRES

➤ Aide publique au développement





Annexe 2 - Régime de retraites des conseillers, présentation de la situation, simulations et projections 2012-2025



## LA CRÉATION DE LA CAISSE DE RETRAITE

- Créée sur le modèle des assemblées parlementaires par la loi du 10 juillet 1957
  - En 1959 : 47 ayants-droits,
  - En 1980 : 400 ayants-droits,
  - En 2010 : 872 ayants-droits.
- Pour un nombre fixe de cotisants à 233.

2



## LES 872 AYANTS-DROITS

- 626 Droits directs
- 234 Réversions
- 12 Orphelins

3

## LA CAISSE DE RETRAITE

- Pour le premier mandat une cotisation à 15,70 %, correspondant non pas à 5 annuités, mais à 10 annuités ;
- Pour le deuxième mandat une cotisation à 7,85 % ;
- Le Conseil verse un montant de cotisation patronale égal au double de la part des conseillers ;
- Il verse en outre une « subvention d'équilibre » (3,4 M€ en 2011)
- Cotiser un an donne droit à 2,06 % d'annuité (jusqu'à 2,11% selon la génération), contre 1,82% à 1,88% pour la fonction publique (ce rendement est lié à la durée de cotisation qui a varié de 37 annuités à 42 annuités).

4

## LES PENSIONS

- Pour un mandat, avec double cotisation, un conseiller a droit actuellement à une **pension mensuelle de 799 € brut** (le minimum vieillesse est de 742,27€).  
Ce droit est ouvert dès l'âge de 60 ans, même si sa pension principale n'est pas liquidée.
- Les conseillères, mères de famille :
  - peuvent anticiper la liquidation de leur pension d'un an par enfant ;
  - bénéficient, de surcroît, d'une annuité complémentaire par enfant eu ;
- Une **pension de réversion de 50%** est accordée au conjoint survivant ;
- Chaque **orphelin a droit jusqu'à l'âge de 21 ans** à une **pension égale à 10 %** de la pension de l'ancien membre décédé.

5

## L'ÉQUILIBRE DE LA CAISSE DE RETRAITE

- **RECETTES :**

- cotisations salariales: 1,5M€
- cotisations patronales: 3,0M€
- subvention d'équilibre: 3,4M€

- **TOTAL: 7,9 M€**

- **DÉPENSES :**

**11,7 M€**

**Déséquilibre 3,8M€**

6

## LE FONDS DE RESERVE

- Le déséquilibre cité dans la diapo précédente est comblé par un prélèvement sur le fonds de réserve
- Il est au 31/12/2010 de **12,5 M€**, soit un peu plus d'une année de pension, sur lequel on devrait **prélever 4 M€ cette année, et les années suivantes**

**Ce qui signifie que dès 2015 le fonds de réserve est épuisé**

7

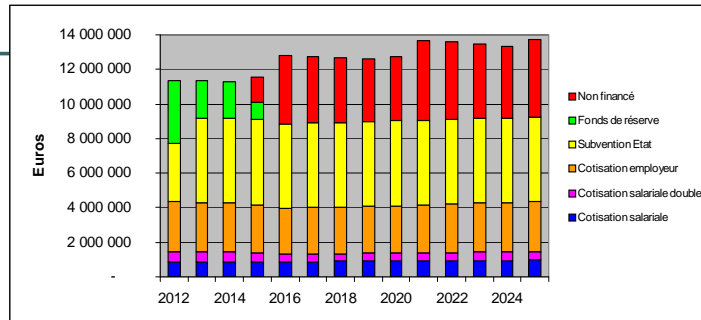
## Les populations

Les projections qui suivent sont réalisées sur la base :

- Des 872 pensionnés actuels
- Des 97 anciens membres en attente de liquidation
- Pour le collège des membres :
  - Période 2011 – 2015 : 233 membres actuels
  - Période 2015 – 2020 :
    - Les 117 membres actuels effectuant leur premier mandat et parmi eux les plus jeunes
    - 58 nouvelles femmes (mariées, 2 enfants) nées le 26/02/1961 effectuant leur 1<sup>er</sup> mandat
    - 58 nouveaux hommes (mariés, 2 enfants) nés le 21/04/1958 effectuant leur 1<sup>er</sup> mandat
  - Période 2020 – 2025 :
    - Les 58 hommes et les 58 femmes effectuant un second mandat
    - 59 nouvelles femmes (mariées, 2 enfants) nées le 26/02/1966 effectuant leur 1<sup>er</sup> mandat
    - 58 nouveaux hommes (mariés, 2 enfants) nés le 21/04/1963 effectuant leur 1<sup>er</sup> mandat

8

## La situation sans mesure



- De 11 à 13,8 M€ de pensions à financer. Sur la base d'un maintien du pouvoir d'achat des pensions (hypothèses d'inflation de 2 % par an).
- Des difficultés de financement apparaissant dès 2015 le déséquilibre passant dès 2016 à 4M€, soit 1/3 du montant annuel des pensions à verser.

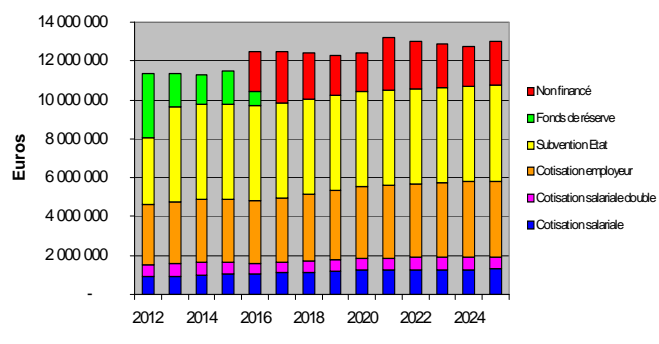
9

## Scénario 1 alignement fonction publique

- **Mesures qui vont diminuer les charges :**
  - Passage progressif de l'âge de **départ en retraite de 60 à 62 ans** ;
  - **Réduction de la valeur d'une annuité cotisée** en terme de taux de pension : de **1,88 % à 1,82 %** selon la génération **contre 2,11 à 2,06 % aujourd'hui**.
- **Mesure qui va augmenter les recettes :**
  - **Augmentation de la cotisation salariale** (et par conséquent de la **cotisation salariale double** et de la **cotisation employeur**) **progressivement de 8,39 % à 10,55 % entre 2012 et 2020** (dès 2012 la cotisation passe de 7,85% à 8,39% comme dans la fonction publique) ;

10

## Scénario 1



- **Sur la période totale 2012 – 2025 :**
  - On économise 4,5 M€ de prestations
  - On perçoit 5 M€ de cotisations salariales supplémentaires (incluant la cotisation double)
  - Elles sont complétées par l'augmentation de 10 M€ de la cotisation employeur
- **Un déficit reporté à 2016 qui varie entre 2M€ en 2016 et 2,3 M€ en 2025**

11

## BILAN SCENARIO 1

**Au TOTAL le GAIN NET est de 1,2M€ en 2025  
(sur 4,5M€ de déséquilibre)**

Compte tenu d'un accroissement de la part  
patronale du CESE de 1M€

12

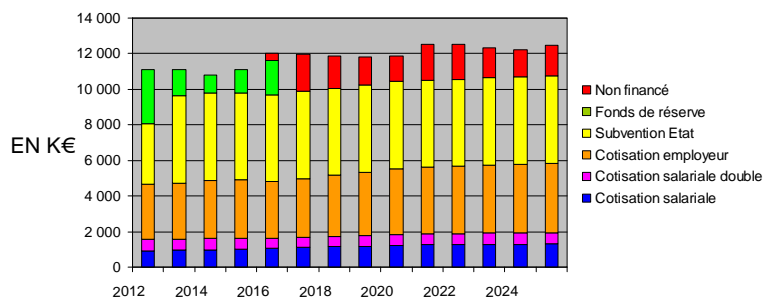
## Scénario 1bis

Révision des avantages familiaux

- Mesures qui vont diminuer les charges :
  - Passage progressif de l'âge de départ en retraite de 60 à 62 ans ;
  - Réduction de la valeur d'une annuité cotisée en terme de taux de pension : de 1,88 % à 1,82 % selon la génération contre 2,11 à 2,06 % aujourd'hui ;
  - Plafonnement de la majoration pour enfants : 10 % pour 3 enfants et plus ;
  - Suppression de la majoration d'une annuité par enfant pour les mères ;
  - Suppression de l'anticipation de l'âge de liquidation d'un an par enfant pour les mères.
- Mesure qui va augmenter les recettes :
  - Augmentation de la cotisation salariale (et par conséquent de la cotisation salariale double et de la cotisation employeur) progressivement de 8,39 %, à 10,55 % entre 2012 et 2020.

13

## SCENARIO 1bis



- Sur la période totale 2012 – 2025 :
  - On économise 9,3 M€ de prestations
  - On perçoit 5 M€ de cotisations salariales supplémentaires (incluant la cotisation double)
  - Elles sont complétées par l'augmentation de 10 M€ de la cotisation employeur
- **Un déficit reporté à 2016 qui varie entre 2,1 M€ en 2017 et 1,83 M€ en 2025<sup>14</sup>**

## BILAN SCENARIO 1bis

- **Au TOTAL le GAIN NET est de 1,68M€ en 2025 (sur 4,5 M€ de déséquilibre)**

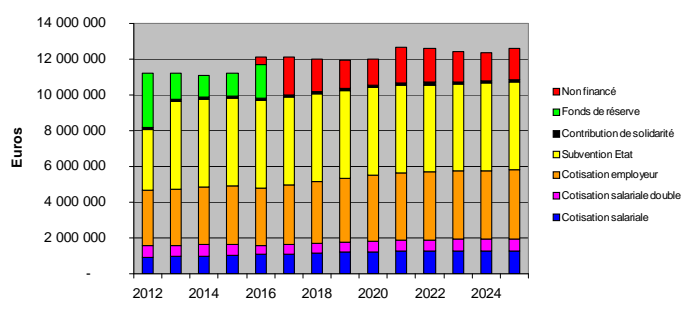
Compte tenu d'un accroissement de la part patronale du CESE de 1M€

## Scénario 1ter

- **Mesures qui vont diminuer les charges :**
  - Passage progressif de l'âge de **départ en retraite de 60 à 62 ans** ;
  - **Réduction de la valeur d'une annuité cotisée** en terme de taux de pension : de **1,88 % à 1,82 %** selon la génération **contre 2,11 à 2,06 % aujourd'hui** ;
  - **Plafonnement de la majoration pour enfants : 10 % pour 3 enfants et plus** ;
  - **Suppression de la majoration d'une annuité par enfant pour les mères** ;
  - **Suppression de l'anticipation de l'âge de liquidation d'un an par enfant pour les mères.**
- **Mesure qui vont augmenter les recettes :**
  - **Augmentation de la cotisation salariale** (et par conséquent **de la cotisation salariale double** et de la **cotisation employeur**) progressivement de **8,39 % à 10,55 % entre 2012 et 2020** ;
  - **Contribution de sauvegarde de la caisse de retraite égale à 1% des pensions** (*prélèvement sur les pensions existantes*), mise en place le **1<sup>er</sup> janvier 2012**.

16

## Scénario 1ter



- **Sur la période totale 2012 – 2025 :**
  - On économise 9,3 M€ de prestations ;
  - On perçoit 5 M€ de cotisations salariales supplémentaires (incluant la cotisation double) ;
  - Elles sont complétées par l'augmentation de 10 M€ de la cotisation employeur et 1,7 M€ de contribution de solidarité.
- **Un déficit reporté à 2016 qui varie entre 2,1M€ en 2017 et 1,7M€ en 2025**

17



## BILAN SCENARIO 1ter

- **Au TOTAL le GAIN NET est de 1,8M€ en 2025** (sur 4,5 M€ de déséquilibre)  
Compte tenu d'un accroissement de la part patronale du CESE de 1M€

18

## LES MESURES « FAMILIALES »

- Globalement le coût annuel des trois mesures modifiées ou supprimées va de 16 000 € par an, à 276 000 €, avec une moyenne de 177 000 €

19

## RESUME DES TROIS SCENARI

- Gain net du 1<sup>er</sup> scénario : 1,2 M€
- Gain net du 2<sup>ème</sup> scénario : 1,7 M€ (\*)
- Gain net du 3<sup>ème</sup> scénario : 1,8 M€ (\*)

**(\*) Ces gains nets sont calculés avec une contribution de sauvegarde de 1%**  
*(sur les pensions actives).*

**Avec 3%,  
on arriverait à un gain net de 2 M€  
soit pratiquement la moitié du déséquilibre.**

20

## A ÉGALEMENT ÉTÉ TÉSTÉE

- **La suppression de la cotisation double pour le premier mandat, équivalant à diviser par deux la pension du conseiller après son premier mandat.**

21

## IL NOUS RESTE À CHIFFRER:

---

- en dehors des travaux de l'actuaire, une hypothèse visant à ne liquider la pension de l'ancien membre, qu'à partir du moment où sa pension principale aurait été liquidée